

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00621 Numéro SIREN : 480 342 229 Nom ou dénomination : A.C.R. ISOL

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 59423

A.C.R ISOL
SARL AU CAPITAL DE 4 000,00 €
26RUE DESRIGOLES
75020 PARIS
RCS PARIS 480342229



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE EN DATE DU 26/03/2024

Le 26/03/2024, l'assemblée de la Société a pris les décisions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- APPROBATION DES COMPTES ANNUEL CLOS AU 31/12/2023

L'assemblée est présidée par **M RUSSO ANTONIO MANUEL** gérant de la Société.

En présence de :

- **M RUSSO CARLOS ALBERTO**

RCA

RAM

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport établi par la gérance,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires sont tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

L'exercice clos au 31/12/2023 fait apparaître un Chiffre d'affaire de **1 957 834 €** avec un total de bilan de **496 659 €**

les bénéfices de l'exercice, qui se montent à **178 851 €**, sont affectés au compte report à nouveau

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Le président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A.C.R. ISOL - SIREN : 480342229					
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
26 RUE DES RIGOLES 75020 PARIS FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	244 59€	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 50€			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)				☐	
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :				☐	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :				☐	
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur convenu
			☐		
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

						Si déposé néant, cochez la case : ☒	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages d'l la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avancés et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:							
						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandites - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		MVLT imposées	a 0 %	a 15 %	a 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

1. BILAN - ACTIF

Designation de l'entreprise		A.C.R. TROU - STON : 490432229		
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois			12	
			Neant ☐	
		Exercice N clos le		
		31/12/2023		
		Brut	Amortissements, provisions	
		Net		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	AC
		Frais de développement	CX	CQ
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
		Fonds commercial (1)	AH	AI
		autres immos incorporelles	AJ	AK
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	AO
		Constructions	AP	AQ
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS
		Autres immos corporelles	AT	AU
	Immobilisations financières (2)	Immos en cours	AV	AW
		Avances et acomptes	AX	AY
		Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU	CV
		Créances rattachées à participations	BS	BC
Autres titres immobilisés		BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières	BH	BI	
	Total (II)		BJ	BK
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD	CE
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG
		Charges constatées d'avance (3)	CH	CI
Total (III)		CJ	CK	
Frais d'émission d'emprunts à étaier		(IV) CW		
Primes de remboursement des obligations		(V) CM		
Ecart de conversion actif		(VI) CN		
Total général (I à VI)		CO	1A	
		585 445	88 786	
			496 659	
(1) Droit au bail	(2) à moins d'un an	CP	(3) à + d'1 an	
Clause de réserve de propriété - immob.		stocks	créances	



2. BILAN – PASSIF avant répartition

DCFP N° 2051-SQ 2024

Désignation de l'entreprise				A.C.P. ISOL – STEEN : 490342224		Neant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				4 000)	DA	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	400
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1)	DF	
	Autres réserves (dont relat achat œuvres ong artistes vivants)				EJ)	DG	8 115
	Report à nouveau					DH	152 177
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	178 851
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées					DK	
	TOTAL (I)					DL	343 543
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligataires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	114 132
	Dettes fiscales et sociales					DY	38 984
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
	TOTAL (IV)					EC	153 116
Ecart de conversion passif					ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	496 659	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGF-P N° 2052-SD 2024

Désignation de l'entreprise : A.C.E. ISOL - SIPEN : 490342229						Neant ☐			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		F8		FC			
	Production vendue - biens	FD		FE		FF			
	Production vendue - services	FG	1 957 834	FH		FI	1 957 834		
	Chiffre d'affaires nets	FJ	1 957 834	FK		FL	1 957 834		
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	1 957 834	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	44 299		
	Variation de stocks (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	455 657		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	1 604		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	683 771		
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	35 210		
	Salaires et traitements					FY	294 113		
	Charges sociales (10)					FZ	146 216		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS		GA		
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)					GE			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	1 660 870	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	296 964	
Opérations au commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 868		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	9 868		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-9 868		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	287 096		

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Désignation de l'entreprise : A.C.B. ISOL - SIREN : 430242229				Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices			(X)	HK	108 245
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	1 957 834
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 778 983
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	178 851
RENOIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
(2) Dont produits de locations immobilières				HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))				IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))				IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
(9) Dont transferts de charges				A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	A2	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles					
			facultatives	A6	
			obligatoires	A9	
dont cotisations facultatives Madelin			A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8	
(7) Detail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Detail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	

5. IMMOBILISATIONS

CGFP N° 2054-SD 2024

Designation de l'entreprise : <u>A.C.P. ISOT</u>										Néant ☐		
CADRE A - IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations			
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains							KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM	KN	KO			
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP	KQ	KR			
	Autres immo. corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3		KS	64 128	KT	KU	64 128	
		Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	33 988	KW	KX	31 128	
		Matériel de transport					KY		KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC	LD		
		Emballages récupérables et divers					LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours							LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes							LK	LL	LM		
	TOTAL III						LN	98 116	LO	LP	95 254	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G	8M	8T	
Autres participations							8U	8V	8W			
Autres titres immobilisés							1P	1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières							1T	1U	1V			
TOTAL IV						LQ		LR	LS			
Total général (I + II + III + IV)							ØG	98 116	ØH	ØJ	95 254	
CADRE B - IMMOBILISATIONS							Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence	
							Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains							IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui					IR	MD	ME	MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS	MG	MH	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	128 258	ML	
		Installations générales, agencements, aménagements divers					IU	MM	MN	65 114	MO	
		Matériel de transport					IV	MP	MQ		MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier					IW	MS	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers					IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours							MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes							NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III						IY	NG	NH	193 370	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ	ØU	M7	ØW
Autres participations							IO	ØX	ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés							I1	2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières							I2	2E	2F	2G		
TOTAL IV						I3	NJ	NK		2H		
Total général (I + II + III + IV)							I4	ØK	ØL	193 370	ØM	

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Designation de l'entreprise : A.C.P. ISOL						Néant ☒
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments amortissement (2) 3	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3) 4	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B		DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice			
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6. AMORTISSEMENTS

DGF-P N° 2065-SD 2024

Désignation de l'entreprise : <u>A.C.P. ISOL</u>										Neant ☐		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH		
TOTAL I				RK		RM		RN		RO		
Terrains				PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA	63 111	QB		QC	63 111	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD		QE	25 675	QF		QG	25 675	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL II				QU		QV	88 786	QW		QX	88 786	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				QN		OP	88 786	OQ		OR	88 786	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2		N3		N4	N5		N8	
Fonds commercial		RP	RQ	RR		RS		RT	RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P8		P7		P8	P9		Q1	
TOTAL I		R/W	RX	RY		RZ		S8	SC		SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5		Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3		R4	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2	S3		S4	
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	S6	S7		S8		S9	T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5		T6		T7	T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3		U4		U5	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3	V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8		V9		W1	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7		W8	W9		X1	
TOTAL II		X2	X3	X4		X5		X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL				NM					NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR		NS		NT	NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE (NS+NT+NU)		NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILE (NW-NY)		NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES												
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP		SR		

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Designation de l'entreprise : <u>A.C.P. 1991</u>							Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au debut de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marches à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au debut de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au debut de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Designation de l'entreprise : <u>A.C.P. ISOL</u>										Neant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		A 1 AN AU PLUS		A PLUS D'UN AN				
						1		2		3				
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)					UP	0	UR		US				
	Autres immobilisations financières					UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA								
	Autres créances clients					UX	76 533		76 533					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie		Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO		Z1								
	Personnel et comptes rattachés					UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN							
		Divers					VP							
	Groupe et associés (2)					VC								
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR								
	Charges constatées d'avance					VS								
	TOTAUX					VT	76 533	VU	76 533	VV				
RENOUVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
						1		2		3		4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y												
Autres emprunts obligataires (1)		7Z												
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG		0								
		à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A												
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				114 132		114 132						
Personnel et comptes rattachés		8C				0								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D												
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E		0									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW		33 984		38 984							
		Obligations cautionnées	VX											
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ											
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J												
Groupe et associés (2)		VI												
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K												
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2												
Produits constatés d'avance		8L												
TOTAUX					VY	153 116	VZ	153 116						
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK											

Designation de l'entreprise : S.A.S. 12345				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Neant ☐			
I - RÉINTEGRATIONS								Exercice N clos le 31/12/2023		
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WA 178 851		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB			
	Avantages personnels non deduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058 B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopérants non déductibles		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY			
Impôt sur les sociétés						IT	108 245			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7			
Régimes particuliers / Impositions différées	Moins-values nettes à long terme						IS			
	- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)									
	- imposées au taux de 0%						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs						WN			
- Plus-values nettes à court terme										
- Plus-values soumises au régime des fusions						WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DOIT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ		
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro						M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR 287 09€		
II - DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.								WT		
Prov. et charges à payer non deduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	VV		
							- imposées au taux de 0 %	WH		
							- imposées au taux de 19 %	WP		
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW		
							- imputées sur les déficits antérieurs	XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						IS			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation						2A)	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX			
Mesures d'incitation	Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer								ZY	
	Majoration d'amortissement								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF
			S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de défense (art 44 terdecies)		PA		
			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext. 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	)	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	)	XG		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC				
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD				
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI				
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
TOTAL II								XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (I - II)		XI	287 09€			
				Déficit (II - I)			XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)							XL			
RESULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	287 09€ XO			

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : <u>A.C.P. ISOL</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-IF-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITES POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)					
				Dotations de l'exercice	
				Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
Totaux (Cadre III)				YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la reintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1		Montant net à la fin de l'exercice	

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Designation de l'entreprise : <u>A.C.P. 1801</u>										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	109 412	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	144 909				- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves			OE			Dividendes			ZE		
							Autres répartitions			ZF		
	Total I			OF	254 321		Report à nouveau			ZG	254 321	
										Total II	ZH	254 321
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance									YT		
	Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 8 mois			J8	)	XQ		
	Personnel extérieur à l'entreprise									YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV		
	Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	)	ST		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052									ZJ		
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE									YW		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS	)	9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052									YX		
TVA	Montant de la TVA collectée									YY		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ		
DIVERS	Montant brut des salaires									ØZ		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition									ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société									ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé			XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI				ZR	Non	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG		
RÉGIME DE GROUPE	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH		
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL		
						Plus values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO		
						Plus values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale						JH		N° SIRET société mère	JJ		

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S. TEST</u>						Néant ☒
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10			11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
TOTAL						
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme		A	Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)			Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
	Court terme	Long terme			
		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Designation de l'entreprise <u>A.C.P. TSCF</u>				Neant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Designation de l'entreprise : <u>A.C.P. ISOL</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4			5	

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Designation de l'entreprise : <u>A.C.P. ISOL</u>		Neant ☐	
Exercice ouvert le <u>01/01/2023</u> et clos le: <u>31/12/2023</u>		Donnees en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	17	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 957 834	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	1 957 834	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	44 299	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	455 657	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OG		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	499 956	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	1 457 878
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 457 878	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 957 834	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	17	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/07/2022
	au	30/06/2023	
Date de cessation	HR		

17.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : [A.C.P. ISOL - SIREN : 480342229]				Néant ☒	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre		Nom complet			
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					
Titre		Nom complet			
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

18.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A.C.P. ISOL - SIREN : 480342229		Neant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		